

- UA : secteur accueillant une activité
- 1AUa : secteur à urbaniser prioritaire à vocation principale d'activités
- Nt8 : STECAL à vocation principale de Tourisme Camping

- Emplacement réservé identifié au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre du L151-6
- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination identifié au titre du L151-11 du Code de l'Urbanisme

· · · Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départeme

